

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Ra&amp;D – Fondamentaux 1

## 1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.1201.F.22

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 4

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

- Ab1, Ab4
- Bb2
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb3

## Objectifs généraux d'apprentissage

- A la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable d'appliquer les normes de la forme scientifique (structure, référencement, etc.)
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable d'employer les outils de communication pour réaliser une présentation
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable de proposer un objectif d'observation professionnel et un objectif d'observation scientifique
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable de proposer une grille d'observation d'une situation de travail réel pour chacun des deux objectifs

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

## Contenus

- Introduction à la recherche
- Recherche documentaire
- Éthique
- Analyse de l'activité
- Communication scientifique

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

**Exigences de fréquentation :**

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.  
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. *Évaluations écrites*
- B. *Examens en situation*
- C. *Autres*

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- **Période** : Les périodes de validation du 1er semestre, en principe en cours de semestre ainsi qu'éventuellement pendant les semaines 6 et 7 (2023)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus en tenant compte des coefficients attribués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

---

**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module

**Pas de remédiation**

**Répétition**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 1

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : E. Fleury

**Enseignants** :

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 1

Descriptif validé le 5 septembre 2022 par :

M. Barada  
Responsable de la filière